

patrons, permet d'assurer à l'ouvrier ou à l'employé une pension annuelle variant de 600 fr. à 1200 francs.

C'est déjà quelque chose et avec une pareille somme (120 à 220 piastres) les conditions matérielles de l'existence sont assurées.

L'Alliance Nationale est entrée dans cet ordre d'idées, en décidant que le membre qui a atteint 70 ans, et rempli toutes ses obligations vis-à-vis la Société, aura droit à une pension annuelle égale au dixième de la somme due sur son certificat de dotation (\$500, \$1,000, \$2,000 ou \$3,000), jusqu'à son épuisement, le premier versement devant être exigible au moment où ce membre parvient à 70 ans.

Elle y est entrée encore, en accordant une indemnité à ses membres invalides. Cette indemnité est due à tout membre qui prouvera au Bureau Exécutif qu'il est réellement frappé d'une invalidité permanente et absolue, à la condition qu'elle ne soit pas le résultat de l'intempérance ou de l'inconduite.

En prenant ces décisions, le Conseil Général de l'Alliance Nationale a agi sagement, et nous devons dire d'autant plus sagement que, dans les sociétés canadiennes-françaises, il n'existait pas de précédent de ce genre. On en rencontrait bien en Angleterre en France et quelques unes en Amérique, mais l'Alliance Nationale a eu l'honneur d'édicter la première ces bénéfices dans la mutualité canadienne-française.

Toutes les précautions sont prises pour qu'on ne puisse toucher cette pension sans y avoir réellement droit. Mais aussi, quel grand service ceci rend au bénéficiaire qui se trouverait sans ressources contre la maladie et les conséquences d'un chômage dont il ne peut espérer voir la fin.

C'est bien là l'idée-mère des caisses de retraite et ainsi, dans une certaine mesure et avec une sage prudence, l'Alliance Nationale a, de son côté, résolu le problème de la vieillesse et de ses infirmités et leur a donné un soulagement précieux.

A ce titre, elle a bien mérité de l'humanité.

Une Etude Importante

Les sociétés de secours mutuels sont l'objet d'une attention toujours croissante de la part du public et de la presse de cette province. Ces institutions méritent à plus d'un titre qu'on suive la marche de leurs opérations et qu'on étudie les bases de leur

organisation respective. Les intérêts de famille que ces sociétés représentent, le développement rapide qui a marqué leur action depuis quelques années, l'esprit d'association qui s'empare de plus en plus de nos populations des villes et des campagnes, sont autant de motifs sérieux qui doivent porter la presse à se préoccuper de la situation actuelle de la mutualité, et des conditions dans lesquelles doit s'accomplir sa marche vers l'avenir.

Plusieurs journaux déjà ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent à ces Associations. Entre tous nous pouvons citer le "*Prix Courant*," de Montréal, importante revue du commerce, de la finance et des assurances, qui vient de publier une série d'articles sur les sociétés de bienfaisance. Il a d'abord fait une étude des règlements et de la situation de "*l'Union St-Joseph*," de Montréal; la plus ancienne société de ce genre dans la Province; puis est venu le tour de "*l'Union St-Pierre*," de Montréal, et de la société des "*Artisans*." Son numéro du 12 de ce mois contient une étude sur "*L'ALLIANCE NATIONALE*." Nos lecteurs aimeront sans doute à connaître le sentiment de cette revue sur notre association, et nous nous faisons un plaisir de reproduire les principales parties de cet article, écrit avec toute la circonspection et la réserve qui convient à un organe de la finance.

L'auteur commence par constater que les fondateurs de l'ALLIANCE NATIONALE ont eu l'avantage de profiter de leur expérience et de celle de leurs devanciers, et que l'organisation de notre Société constitue un progrès dans la mutualité canadienne-française. Il débute ainsi :

" A mesure que nous avançons dans l'étude " des diverses sociétés qui font de l'assurance " mutuelle, nous nous trouvons en présence de " formes plus développées, plus étudiées et " plus complexes. Nous n'avions eu pour " guide, en indiquant l'ordre dans lequel nous " allions les étudier, que la priorité chronologi- " que; le progrès que nous signalons dans " chaque société, l'une après l'autre, nous " démontre l'évolution suivie chez nous, par " l'idée de prévoyance et d'assurance et la " pénétration de cette idée dans les diverses " couches sociales, en partant des plus humbles " pour atteindre les plus élevés. De l'Union " St-Joseph, fondée par un tailleur de pierre " et qui n'admettait à ses débuts que des hom- " mes de métiers, nous arrivons à une société " dont le premier président a été et est encore " un membre distingué du haut commerce et